



Communiqué

Date: 28.10.2015

La seconde extrapolation de 2015 confirme un résultat meilleur que prévu malgré une baisse des recettes

La Confédération table sur un excédent de 1 milliard de francs dans le budget ordinaire de 2015, alors qu'un montant de 0,4 milliard était budgété. L'évolution constatée dans l'extrapolation de juin s'est légèrement accentuée. L'importante diminution des recettes est compensée par une baisse des dépenses encore plus marquée. L'extrapolation, dont le Conseil fédéral a pris connaissance lors de sa séance d'aujourd'hui, se fonde sur les recettes et les dépenses comptabilisées jusqu'à fin septembre.

Selon l'extrapolation de septembre, le solde positif dépasse de 0,6 milliard le montant inscrit au budget. Les recettes et les dépenses ont été légèrement revues à la baisse par rapport à l'extrapolation de juin. Même si elle est effectuée neuf mois après le début de l'exercice, cette seconde extrapolation n'en constitue pas moins une estimation qui, comme telle, comporte des incertitudes.

Diminution des recettes de la taxe sur la valeur ajoutée et de l'impôt fédéral direct

Les recettes devraient être inférieures de 1,6 milliard au montant budgété. Leur montant est donc à peine inférieur à celui annoncé dans l'extrapolation de juin (- 83 mio). La différence entre les deux extrapolations est due surtout à la taxe sur la valeur ajoutée (- 90 mio), qui suit l'évolution de la croissance économique en termes nominaux. Les prévisions concernant les autres recettes n'ont que très peu changé.

Par rapport au budget, la diminution des recettes touche essentiellement la taxe sur la valeur ajoutée (- 1,2 mrd), l'impôt fédéral direct (- 0,8 mrd) et l'impôt sur les huiles minérales (- 0,3 mrd). Cette diminution s'explique par une estimation trop élevée pour 2014, qui sert de base au budget 2015, ainsi que par l'appréciation du franc, qui freine depuis le milieu du mois de janvier la croissance économique et l'inflation, et donc l'évolution des impôts à la consommation. Ces baisses de recettes sont compensées par les augmentations qu'ont connues les recettes non fiscales (+ 0,6 mrd) et l'impôt anticipé (+ 0,2 mrd). L'écart au niveau des recettes non fiscales résulte du fait que la Banque nationale suisse a distribué des bénéfices plus élevés que prévu.

Baisse des dépenses légèrement plus marquée que prévu

Les dépenses devraient être inférieures de 0,2 milliard par rapport à l'extrapolation de juin. La baisse supplémentaire des besoins touche essentiellement les contributions accordées par la

Suisse aux programmes de recherche de l'Union européenne. Les augmentations de crédits (0,7 mrd) prenant la forme soit de dépenses supplémentaires, soit de reports de crédits, soit de dépassements de crédits doivent être mises en relation avec des soldes de crédits estimés à un montant de 2,9 milliards de francs. Les dépenses devraient donc être inférieures de 2,2 milliards au montant budgétisé. Estimés à 4,3 % des crédits accordés (budget et suppléments), les soldes de crédits devraient être supérieurs à la moyenne à long terme (3,7 %). Les plus grands soldes de crédits concernent les intérêts passifs (- 0,5 mrd) et les parts aux recettes de la Confédération (- 0,3 mrd).

Les recettes du budget extraordinaire restent inchangées

Estimées à 0,3 milliard, les recettes extraordinaires restent inchangées par rapport à celles qui étaient calculées sur la base de l'extrapolation de juin. Des recettes extraordinaires d'un montant de 139 millions provenant de la nouvelle attribution des fréquences de téléphonie mobile ont été budgétées. D'autres recettes extraordinaires proviennent principalement d'un premier paiement dans le cadre de la procédure de liquidation concordataire de Swissair (135 mio).

Rapport entre l'extrapolation et les chiffres trimestriels

L'extrapolation actuelle fournit une estimation des recettes et des dépenses à fin septembre. Elle se fonde notamment sur les chiffres trimestriels relatifs aux recettes fiscales (voir annexe). D'autres facteurs doivent en effet également être pris en considération, tels que la différence entre les délais de déclaration et les délais de paiement, l'évolution actuelle de l'économie et des marchés financiers ainsi que des facteurs particuliers comme les hausses et les baisses d'impôt ou l'entrée différée des recettes.

Information du Parlement

Selon la loi sur le Parlement, le Conseil fédéral fait établir chaque année, au 30 juin et au 30 septembre, des extrapolations sur le résultat prévisible de l'exercice et en informe le Parlement. La note d'information destinée aux Commissions des finances peut être consultée en annexe.

Renseignements:

Peter Schwendener, sous-directeur de l'Administration fédérale des finances AFF
tél. +41 58 462 60 09,
Peter.Schwendener@efv.admin.ch

Département responsable:

Département fédéral des finances DFF

Sous www.dff.admin.ch, le présent communiqué est complété par les documents suivants:

- Recettes fiscales de la Confédération à fin septembre 2015
- Note d'information aux Commissions des finances